



Poursuite de la banque

Par domi74

Bonjour

Je suis condamnée à payer 15 000? à la banque car j'avais fais un emprunt, qui a été remboursé, pour le magasin.

J'ai signé le fait que je me portais caution solidaire pour les dettes occasionnées sur les 10 ans à venir. Entre temps, mon frère, le véritable gérant, a fait d'autres emprunts au près de cette banque, puis nous avons eu des ennuis judiciaires et la société a fermé.

A présent, l'huissier me somme de payer. J'ai un emploi jusqu'à la fin mars. Normalement, je dois avoir un nouveau CDD. L'huissier peut il faire une saisie sur salaire, si oui combien, j'ai le SMIC et 2 enfants à charge car je suis seule.

Vais je devoir refuser ce CDD? et me rendre insolvable?

j'ai proposé une petite mensualisation qui a été refusée

je ne peux pas faire mieux, mais je trouve injuste que l'on me refuse cet arrangement, d'autant plus que ce n'est pas de ma faute si je suis dans cette situation. Je ne suis pas à l'origine des autres emprunts qui ont été faits et des problèmes judiciaires que nous avons eu. cordialement